



## VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE L'ACCORD EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES POUR 2022-2023

### ROYAUME-UNI

Conformément aux procédures convenues ([GPA/1](#), Annexe 3), les délégations ont été invitées à notifier leurs valeurs de seuil respectives en monnaies nationales.

Les renseignements notifiés par le Royaume-Uni pour la période 2022-2023 sont reproduits ci-après.

## 1 VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE L'AMP, EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES

### 1.1 Entités du gouvernement central (Annexe 1)

	Valeur de seuil en droits de tirage spéciaux (DTS)	Valeur de seuil en livres sterling (GBP)
Marchandises	130 000	138 760
Services	130 000	138 760
Services de construction	5 000 000	5 336 937

### 1.2 Entités des gouvernements sous-centraux (Annexe 2)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en GBP
Marchandises	200 000	213 477
Services	200 000	213 477
Services de construction	5 000 000	5 336 937

### 1.3 Autres entités (Annexe 3)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en GBP
Marchandises	400 000	426 955
Services	400 000	426 955
Services de construction	5 000 000	5 336 937

## 2 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES VALEURS DE SEUIL

Les niveaux des valeurs de seuil susmentionnés s'appliquent pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

## 3 MÉTHODE DE CALCUL

Le calcul des valeurs de seuil prévues par l'AMP en monnaies nationales est basé sur la moyenne des taux de change journaliers de la livre sterling (GBP) par rapport aux droits de tirage spéciaux (DTS) pendant la période de deux ans allant de septembre 2019 à août 2021 (1 DTS = 1,067387 GBP).